

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 7 juillet 2018, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, André-Pierre Contandriopoulos, et Léonce Tremblay et formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

*1. Ouverture de la séance*

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 00.

*2. Vérification du quorum*

Quatre membres sont présents. Le quorum est atteint. M Carol Caron a motivé son absence.

*3. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

**Résolution numéro 18.07.07.01**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité**

*4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juin 2018*

Les membres ont reçu le procès-verbal.

**Résolution numéro 18.07.07.02**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos,

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 juin 2018.

**Adoptée à l'unanimité**

### 5. Suivis au procès-verbal

- Le rapport de la mairesse sur le rapport financier 2017 a été publié dans la Bernache cravant et mis sur le site internet;
- Le Groupe Michel Leclerc a été informé de l'adoption du certificat de fin de travaux pour les travaux au Quai-d'en-Haut et il nous a fait part de leur dernière demande de paiement ;
- Avant de procéder à la location d'un conteneur pour nettoyer la Sablière, une évaluation du besoin a été fait avec l'employé de voirie. Considérant que tous les rebuts ne vont pas au même endroit, il ne s'avère pas économique et pratique de faire l'usage de plusieurs conteneurs. L'usage de la remorque devrait être plus pratique et économique ;
- Des demandes de soumissions ont été faites auprès de deux fournisseurs pour un abri avec bassin pour l'entreposage de barils d'huiles usées. L'entreprise Dickner a présentée la plus basse soumission qui avoisine le montant, avant taxes, adopté par le conseil, soit 1 550 \$. La commande a été passée et la livraison devrait être faite dans 2 à 3 semaines;
- Le comité de réflexion sur la gestion des matières résiduelles a été informé de l'adoption du plan d'action sur une période de trois ans concernant la réduction des déchets et l'augmentation du recyclage. Un premier texte de sensibilisation a été produit dans la Bernache cravant ;
- La commande de bases sur roues pour le traîneau d'urgence a été passée à l'entreprise Abitibi. Le matériel de fabrication a été reçu mercredi, le 4 juillet, et la base sur roues devrait être réalisée vendredi le 6 juillet ;
- La Société du parc côtier Kiskotuk a été informée du souhait émis par le conseil de revoir le protocole d'entente afin qu'il soit plus équitable ;
- Les fournisseurs ont été payés.

### 6. Rapport de la Mairesse

Bonjour à tous,

Tous les dossiers se mettent en marche et nous allons procéder, dans le courant du mois, aux appels d'offres pour nos projets de réfection d'enveloppe.

Pour ce qui est du phare, comme vous avez pu le constater, l'aménagement extérieur a été amorcé. C'est une nette amélioration au niveau de l'aspect visuel. Déjà, l'alignement des poteaux en bois traité donne un bel effet. Les bancs, l'enseigne et une maquette représentant le plan du site, doivent être livrés bientôt. Des panneaux de signalisation sont à venir pour nous assurer qu'il n'y aura plus d'automobile qui stationneront sur la place centrale.

La STQ a confié le mandat, à une entreprise, pour réaliser des travaux d'encrochement au quai du Bout-d'en-Bas. La construction de bassins de béton, pour assurer une réserve d'eau, en cas d'incendie, est aussi incluse aux travaux de l'entrepreneur. Lors de notre rencontre avec la STQ, il y a quelques semaines, les représentants de la STQ nous ont

informés qu'ils ne s'attendaient pas à ce qu'il y ait des travaux d'ici l'automne puisque le certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement n'est pas encore émis. Nous avons donc été surpris de constater le début de la livraison des pierres, sur l'Île, et ce sans aucun avertissement de la part de la STQ. La municipalité a autorisé l'entrepreneur à entreposer les matériaux sur le terrain du centre de tri, de façon temporaire, et une entente doit faire l'objet d'une résolution.

Le 19 juin dernier, nous avons assisté à la deuxième rencontre du comité consultatif régional mis en place par la STQ. J'ai aussi rencontré M. Stephan Leblanc, directeur des traverses saisonnières, cette semaine. La STQ nous confirme qu'ils comptent faire construire un bateau, 24 places, couvert, qui servira de bateau de relève, en cas d'urgence, pour les 4 traverses saisonnières. Nous pourrions compter sur la collaboration de la STQ pour l'harmonisation des listes de résident pour le transport en hélicoptère et le traversier. La bonification du service d'hélicoptère est encore en discussion, nous devrions avoir une réponse d'ici la fin du mois. Pour ce qui est de la contribution touristique, la réponse de la STQ est négative. Nous devons donc nous tourner vers d'autres avenues pour récupérer cette contribution touristique.

Nous allons déposer, aujourd'hui, un avis de motion pour l'adoption d'un règlement de gestion des matières résiduelles qui se fera à la réunion d'août. Par ce règlement, nous allons rendre le recyclage obligatoire de façon à réduire le volume de déchet que nous transportons vers le site d'enfouissement.

Grâce à l'implication des bénévoles et de la Corporation de loisirs et de la culture, la Fête nationale à l'Île a été un franc succès. Je tiens à remercier les organisateurs pour la qualité d'exécution et les efforts réalisés pour que l'activité ne laisse pas de trace. La saison culturelle estivale est bien amorcée et il semble que l'achalandage est au rendez-vous. Encore une fois, c'est grâce à l'action bénévole que nous pouvons compter sur une programmation culturelle estivale des plus intéressantes.

## 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

## 8. Première période de questions

### 8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues lors de la séance.

### 8.2 Questions et interventions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q- Les travaux d'enrochement au Quai-d'en-Bas sont prévu pour quelle date et à quel endroit ?

R- Ils sont en attente du certificat d'autorisation du MDDELCC. Nous souhaitons que les travaux soient faits à l'automne. L'entrepreneur a pris de l'avance. Les travaux seront faits à l'ouest du quai qui n'est plus conforme. Les roches actuelles seront remplacées. Un bassin d'eau sera aussi fait à l'ouest du stationnement de longue durée.

## 9. Affaires en cours

### 9.1 État des projets d'immobilisation

#### 9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

##### 9.1.1.1 Certificat de paiement numéro 9

### **Résolution numéro 18.07.07.02**

**CONSIDÉRANT QUE** l'émission du certificat de fin de travaux ;  
**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de payer les retenues financières effectuées durant les travaux ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le certificat de paiement numéro 9 et paie à l'entrepreneur, le Groupe Michel Leclerc inc. la somme de 85 789,28 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.1.2 Station du Phare

##### 9.1.2.1 Aménagement du site

### **Résolution numéro 18.07.07.03**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'octroi d'une subvention pour l'amélioration de l'accessibilité du site du phare pour les personnes âgées ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil mandate Mme Louise Newbury, mairesse, pour signer le protocole d'entente avec le MAMOT pour l'octroi d'une subvention pour l'amélioration de l'accessibilité du site du phare pour les personnes âgées.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 9.1.2.2 Adoption du paiement à Créations paysages pour la réalisation de travaux à la Station du Phare

### **Résolution numéro 18.07.07.04**

**CONSIDÉRANT** l'entente de services avec Créations paysages ;

**CONSIDÉRANT** la facture présentée par Créations paysages pour la réalisation de ses services ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la demande de paiement de Créations paysages au montant de 16 466,86 \$ et ce sous réserve de la correction des déficiences, à la satisfaction de la Municipalité et de la Corporation des maisons du phare.

**Adoptée à l'unanimité**

*9.1.2.3 Adoption du paiement à Excavation J.R. Ouellet pour la réalisation de travaux à la Station du Phare*

#### **Résolution numéro 18.07.07.05**

**CONSIDÉRANT** l'entente de services avec Excavation J.R. Ouellet ;

**CONSIDÉRANT** la facture présentée par Excavation J.R. Ouellet pour la réalisation de ses services ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte la demande de paiement de Excavation J.R. Ouellet au montant de 10 663,93 \$,

**Adoptée à l'unanimité**

*9.1.2.2 Réparation du Phare*

#### **Résolution numéro 18.07.07.06**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une évaluation intérieure de la structure du plancher du rez-de-chaussée du phare ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil mandate les Entreprises de l'Île pour la réalisation d'une trappe au plancher du Phare.

**Adoptée à l'unanimité**

*9.1.3 Centre communautaire de l'Île*

*9.1.3.1 Plan et devis de rénovation*

#### **Résolution numéro 18.07.07.07**

**CONSIDÉRANT** les plans déposés par Les Architectes Goulet et Lebel pour les travaux d'enveloppe du Centre communautaire de l'Île ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte les plans déposés par Les Architectes Goulet et Lebel pour les travaux d'enveloppe du Centre communautaire de l'Île.

**Adoptée à l'unanimité**

9.1.3.2 Appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux au Centre communautaire

**Résolution numéro 18.07.07.08**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont estimés à moins de 101 100 \$ ;  
**CONSIDÉRANT QUE** les travaux peuvent faire l'objet d'un appel d'offres sur invitations;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil mandate le directeur général pour procéder à un appel d'offres sur invitation contenant les conditions suivantes :

- dates de réalisation des travaux
- date de dépôt des soumissions

**Adoptée à l'unanimité**

9.1.4 École Michaud

9.1.4.1 Plan et devis de rénovation

**Résolution numéro 18.07.07.09**

**CONSIDÉRANT** les plans déposés par Les Architectes Goulet et Lebel pour les travaux de réfection d'enveloppe de l'École Michaud ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte les plans déposés par Les Architectes Goulet et Lebel pour les travaux à l'École Michaud.

**Adoptée à l'unanimité**

9.1.4.2 Appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux à l'École Michaud

**Résolution numéro 18.07.07.10**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont estimés à moins de 101 100 \$ ;  
**CONSIDÉRANT QUE** les travaux peuvent faire l'objet d'un appel d'offres sur invitations;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil mandate le directeur général pour procéder à un appel d'offres sur invitation contenant les conditions suivantes :

- dates de réalisation des travaux
- date de dépôt des soumissions

**Adoptée à l'unanimité**

## 9.2 Politique familiale

### **Résolution numéro 18.07.07.11**

**CONSIDÉRANT** le document déposé pour impression de la *Politique familiale et des aînés (es)* ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le contenu de la *Politique familiale et des aînés (es)* tel que déposé et qu'elle soit publiée après l'ajout des annexes prévus au document.

**Adoptée à l'unanimité**

## 9.3 Perception d'une contribution touristique sur les passages du traversier

### **Résolution numéro 18.07.07.12**

**CONSIDÉRANT** les démarches infructueuses auprès de la Société des traversiers du Québec pour la remise en opération d'une contribution touristique perçue sur le passage d'une personne adulte non résidente :

**CONSIDÉRANT** l'engagement du député ministre Jean D'Amour pour piloter un projet de règlement privé pour la perception d'une contribution touristique ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil demande au député ministre M. Jean D'Amour de piloter un projet de règlement privé pour permettre la perception d'une contribution touristique sur le passage d'une personne adulte non résidente.

**Adoptée à l'unanimité**

## 9.4 Gratuité pour le personnel et les véhicules municipaux sur le traversier

### **Résolution numéro 18.07.07.13**

**CONSIDÉRANT QUE** les autres municipalités insulaires desservies par un service de traversier, sous la gouverne de la STQ, n'ont pas à assumer de frais de transport pour les véhicules d'utilité municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait une entente avec la SIR, pour la gratuité des traverses, avant la prise en charge du traversier par la STQ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage fait par la municipalité du service du traversier l'est pour fournir des services essentiels pour l'ensemble des citoyens (gestion des matières résiduelles) ou pour procéder à la réparation des véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** la tarification pénalise particulièrement la Municipalité qui doit assurer les services essentiels à la communauté ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay que le conseil demande à la Société des traversiers du Québec la gratuité de passage pour les véhicules

et le personnel devant traverser dans le cadre d'exécution des services municipaux  
**Adoptée à l'unanimité**

10. Affaires nouvelles

10.1 Avis de motion : projet de règlement sur la gestion des matières résiduelles

**AM 18.07.07.01**

Avis de motion est donné par Mme Louise Newbury qu'un règlement portant sur la gestion des matières résiduelles sera déposé à une prochaine séance du conseil. Considérant la hausse constante des coûts pour l'enfouissement et le traitement des matières résiduelles et considérant la situation géographique particulière de la Municipalité, qui se trouve sur une île, ce règlement a pour but de réduire le volume de déchets voués à l'enfouissement et inciter les citoyens et les citoyennes au recyclage. Par ce règlement la Municipalité veut responsabiliser les citoyens et les citoyennes dans le tri et la gestion de leurs matières résiduelles. Les contenants à ordures seront réglementés afin d'en faciliter la manipulation. Des mesures punitives sont introduites à l'égard de toute infraction au règlement.

10.2 Contrat de location d'espace avec Les Équipements Lan-Ro pour l'entreposage temporaire de matériaux au site du Centre de récupération

**Résolution numéro 18.07.07.14**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'espace de rangement pour le dépôt du matériel nécessaire aux travaux du Quai-d'en-Bas pour la Société des Traversiers du Québec ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil

- adopte le contrat de location d'espace au site du Centre de récupération avec l'entreprise Les Équipements Lan-Ro au coût de 40 \$ par jour et un montant forfaitaire de 15 \$ par jour pour l'alimentation électrique de la roulotte de chantier ;

- mandate Mme Louise Newbury, mairesse, et M. Denis Cusson, directeur général, pour signer le contrat de location pour la Municipalité

**Adoptée à l'unanimité**

10.3 Nom de la salle multifonctionnelle de la Station du Phare

**Résolution numéro 18.07.07.15**

**CONSIDÉRANT** le souhait de la Corporation des maisons du phare de nommer la salle multifonctionnelle de la Station du Phare ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de reconnaître le travail réalisé par les gardiens du Phare ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation faite par la Corporation des maisons du phare ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le nom de *Salle Armand-Lafrance* pour désigner la salle multifonctionnelle.

**Adoptée à l'unanimité**

10.4 Officialisation des citations du secteur du Phare et du Presbytère de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs par la Commission de toponymie

#### **Résolution numéro 18.07.07.16**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de toponymie projette d'officialiser plusieurs noms apparaissant au Répertoire du patrimoine culturel du Québec ;  
**CONSIDÉRANT** les recommandations faites par la Commission ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte les noms suivants pour les deux sites qui ont une citation municipale:

- Pour le Presbytère : Presbytère de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
- Pour le secteur du phare de l'Île-Verte : Site patrimonial de la Station du Phare-de-l'Île-Verte.

**Adoptée à l'unanimité**

10.5 Dépenses pour les activités de la Bibliothèque

10.5.1 Production et impression de matériel publicitaire pour le Club de lecture par Mme Michèle Giresse

M. André-Pierre Contandriopoulos se retire de la discussion parce qu'il est le conjoint de Mme Giresse.

#### **Résolution numéro 18.07.07.17**

**CONSIDÉRANT** le budget autorisé pour les activités de la bibliothèque ;  
**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'équipe des finances du comité bibliothèque ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte la dépense faite par Madame Michèle Giresse pour la production et l'impression de matériel de promotion pour l'activité du Club de lecture et paie à celle-ci la somme de 432,45 \$

**Adoptée à l'unanimité**

10.5.2 Paiement à Hugo Blouin, contrebassiste, pour l'activité Poésie et contrebasse

#### **Résolution numéro 18.07.07.18**

**CONSIDÉRANT** le budget autorisé pour les activités de la bibliothèque ;  
**CONSIDÉRANT** les échanges faits entre la responsable de la bibliothèque et M. Hugo Blouin et Mme Véronique Bachand pour l'activité *Poésie et contrebasse* du 29 juillet ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte un paiement de 275 \$ à M. Hugo Blouin, contrebassiste, en compensation pour ses frais de déplacements pour l'activité de *Poésie et contrebasse* du 29 juillet.

**Adoptée à l'unanimité**

10.5.3 Entente avec le Festival international du film pour enfant de Montréal pour l'activité Ciné-club jeunesse

#### **Résolution numéro 18.07.07.19**

**CONSIDÉRANT** le budget autorisé pour les activités de la bibliothèque ;  
**CONSIDÉRANT** la soumission déposée par le Festival international du film pour enfant de Montréal pour l'activité de Ciné-club jeunesse ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte l'offre de service du Festival international du film pour enfant de Montréal au montant de 460 \$, en incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

10.6 Autorisation pour l'achat d'un matelas pour les premiers répondants

#### **Résolution numéro 18.07.07.20**

**CONSIDÉRANT QUE** le matelas servant au transport des malades et des blessés est brisé ;

**CONSIDÉRANT** la commande faite par le CISSS pour un nouveau matelas ;

**CONSIDÉRANT QUE** le matelas fera partie de l'inventaire des équipements des premiers répondants ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de cet équipement sera remboursé par le CISSS ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'achat d'un matelas auprès d'Équipement médical Rive Nord (EMRN) au montant de 857,66 \$, incluant les taxes et demande un remboursement de cette dépense auprès du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

**Adoptée à l'unanimité**

10.7 Réaménagement des locaux du bureau municipal

#### **Résolution numéro 18.07.07.21**

**CONSIDÉRANT QUE** les locaux du bureau municipal ont besoin de restauration à plusieurs niveaux tel le plancher, les espaces de rangement ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux peuvent être réalisés en régie ;  
**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 5 000 \$ est prévu dans le budget 2018 pour ces travaux ;  
**CONSIDÉRANT** les périodes de vacances du directeur général ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos,  
Que le conseil autorise la réalisation de travaux dans les locaux du bureau municipal,  
Que le conseil autorise le directeur général a procédé à l'achat des matériaux nécessaires,  
Que les travaux soient réalisés par l'employé de voirie;  
Que le coût de ces travaux soient financés par le programme TECQ.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10.8 Achat d'une tondeuse

##### **Résolution numéro 18.07.07.22**

**CONSIDÉRANT QUE** la tondeuse servant à l'entretien des terrains de l'École Michaud et de la Station du Phare est totalement inutilisable ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil autorise l'achat d'une tondeuse d'un montant d'environ 350 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10.9 Bonification du site Web

La MRC sonde les municipalités de leur intérêt à bonifier leur site Internet. Il y a plusieurs modules possibles et le coût sera réparti entre les municipalités participantes. Il n'y a qu'un module qui pourrait intéresser la Municipalité, le Module de communications orienté vers le citoyen (incluant le module questions/réponses) le coût total est de 2 750 \$. Réparti entre 6 municipalités intéressées le coût par municipalité serait de 459 \$.  
Les autres modules sont :

- Module des loisirs (formulaire d'inscription aux activités de loisirs et culture), coût de 3 520 \$ (7 intéressées)
- Module Section à vendre/à louer (résidentiel/commercial), coût de 3 300 \$ (1 intéressée)
- Réservation en ligne (salle à louer), coût 2 500 \$ (6 intéressées).

Considérant les coûts, qui sont plus élevés qu'anticipés, la municipalité n'ira pas de l'avant avec cet ajout au site web.

#### 10.10 Nomination d'un membre au Comité de sécurité civile et de prévention des incendies

##### **Résolution numéro 18.07.07.23**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par M. Régis Caron de faire partie du Comité de sécurité civile et de prévention des incendies ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil nomme M. Régis Caron membre du Comité de sécurité civile et de prévention des incendies.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11. Urbanisme

#### 11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme – Louise Newbury

Le comité continue à travailler sur la mise-à-jour du plan directeur d'urbanisme.

##### 11.1.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2018

#### **Résolution numéro 18.07.07.24**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 3 juin 2018.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.2 Demande de permis

#### 11.2.1 Mme Jacynthe Dionne pour la construction d'une gloriette au 509, chemin de l'Île

#### **Résolution numéro 18.07.07.25**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2018-016) datée du 29 mai 2018 de Mme Jacynthe Dionne pour la construction d'une gloriette au 509, chemin de l'Île,

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être soumise au règlement du PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la demande de permis de Mme Jacynthe Dionne pour la construction d'une gloriette au 509, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 11.2.2 M Karl Côté et Mme Roseline Vaillancourt pour la construction d'un bâtiment secondaire au 901, chemin de l'Île

#### **Résolution numéro 18.07.07.26**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2018-015) datée du 31 mai 2018 de M. Karl Côté et Mme Roseline Vaillancourt pour la construction d'un bâtiment secondaire au 901, chemin de l'Île,

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être soumise au règlement du PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la demande de permis de M. Karl Côté et Mme Roseline Vaillancourt pour la construction d'un bâtiment secondaire au 901, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

*11.2.3 Mme Colette Caron pour la modification des ouvertures d'un bâtiment secondaire au 4902, chemin de l'Île*

#### **Résolution numéro 18.07.07.27**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2018-014) datée du 6 juin 2018 de Mme Colette Caron pour la fermeture d'une porte située au côté nord-ouest de la grange (remise du mur dans son état d'origine) situés au 4902, chemin de l'Île,

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être soumise au règlement du PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la demande de permis de Mme Colette Caron pour la fermeture d'une porte située au côté nord-ouest de la grange (remise du mur dans son état d'origine) situé au 4902 chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

*12. Rapport des comités (représentants municipaux)*

*12.1 – Corporation des Maisons du Phare*

- Rencontre avec un représentant de de l'organisme Villages Monde, un organisme sans but lucratif qui fait la promotion d'un tourisme solidaire et propose des lieux ayant une vocation écologique. Après un passage au Phare, il suggère à la Corporation des maisons du Phare de faire une demande de reconnaissance par l'organisme et être inclus dans leur réseau.

- Rappel de la journée nationale des Phares le 13 juillet.

### 13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

### 14. Trésorerie

#### 14.1 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 18.07.07.28**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 116 705,67 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 6 936,12 \$ du montant total.

**Adoptée à l'unanimité**

### 15. Deuxième période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q- En vertu de la nouvelle réglementation, la poubelle au Parc du Portage devra-t-elle faire l'objet d'une séparation des matières recyclables ?

R- La Municipalité installera des poubelles pour les matières recyclables.

### 17. Levée de l'assemblée

#### **Résolution numéro 18.07.07.29**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 10 h 30.

\_\_\_\_\_  
Louise Newbury, mairesse

\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.